

De: AMDEQ <info@amdeq.ca>
Envoyé: 13 décembre 2021 10:59
À: info@amdeq.ca
Objet: VOTRE Trait d'Union Express de décembre!



Trait d'Union Express

Décembre 2021

- Ristournes aux membres, année financière 2020-2021
- Mise en garde pour la période des Fêtes
 - Vente de tabac aux mineurs
- Dossiers politiques
- Mise en marché des vins québécois
- Fournisseurs
 - Augmentation des prix
- Nouvelle administratrice au CA

Ristournes aux membres, année financière 2020-2021



Nos représentants ont récemment terminé, en novembre, la remise de ristournes aux membres pour le deuxième semestre de notre année financière se terminant le 30 juin 2021. Pour l'ensemble de l'année financière 2020-2021, c'est près de **1 200 000 \$ de ristournes** qui ont été redistribuées aux membres; c'est un montant record et nous en sommes ravis. Bien que l'année 2020-2021 ait comporté son lot de problèmes dû à la pandémie du COVID-19, normes sanitaires contraignantes, pénurie de main d'œuvre et problèmes d'approvisionnement, les dépanneurs ont quand même bien su tirer leurs épingles du jeu et les ventes étaient au rendez-vous.

Face à cet excellent résultat, M. Louis Tremblay, président du Conseil d'administration de l'Association et moi-même désirons vous remercier sincèrement pour votre confiance et votre fidélité envers l'AMDEQ.



Au nom du Conseil d'administration,
du personnel de la direction
et de tous les représentants de l'Association,
nous vous offrons sincèrement
nos meilleurs vœux pour le temps des Fêtes,
passez du bon temps avec votre famille et vos proches.

Nous vous souhaitons également le meilleur
des succès en affaires pour 2022 !

Mise en garde pour la période des Fêtes

Vente de tabac aux mineurs

Tout comme la période estivale, le temps des Fêtes est une période de l'année où les inspecteurs du tabac sont très présents dans le marché pour effectuer des visites de conformité auprès des détaillants relativement à la vente de tabac aux mineurs.

En cette période de fort achalandage, n'hésitez pas à sensibiliser de nouveau vos employés à l'importance de « bien carter » toute personne qui semble avoir moins de 25 ans et qui désire acheter des produits dont la vente est interdite aux mineurs, plus particulièrement des cigarettes et autres produits ou accessoires de

tabac. Insistez auprès de vos employés pour qu'ils accroissent leur niveau de vigilance, surtout en ce moment où le port du masque est encore obligatoire.

**MONTREZ
VOS CARTES**



GARDAWORLD

Dossiers politiques

Nous espérons qu'avec l'arrivée de 2022, nous pourrons nous débarrasser, une fois pour toute, des problèmes causés par la pandémie et retrouver un climat plus favorable pour l'exercice de vos opérations commerciales. Quant à la direction de l'Association, nous continuerons à surveiller les menus législatifs des différents gouvernements, provincial et fédéral, et s'assurer que les intérêts des dépanneurs soient pris en compte par ceux-ci.

Le tout premier dossier d'actualité de l'année sera sûrement celui de la consigne car le gouvernement du Québec devrait dévoiler en tout début d'année son projet de règlements en lien avec le nouveau système de la consigne élargie. Nous aurons alors une idée du modèle opérationnel qu'entend mettre en place le gouvernement pour gérer les contenants consignés.



Nous suivons également avec intérêt tout ce qui touche à la vente et la publicité de l'alcool, un enjeu incontournable. Tandis que la réglementation est plus permissive, nous devons nous assurer que d'autres secteurs vendant des boissons alcoolisées n'empiètent pas sur les pratiques de notre industrie. Nous devons nous assurer que le gouvernement maintienne en place des règles et fasse respecter la nouvelle réglementation en matière de livraison de l'alcool.

En matière de publicité et de promotion des produits alcoolisés, nous sommes toujours en attente que le travail reprenne sur la réforme des règles et nous faisons pression sur le gouvernement pour que le dossier, freiné par la pandémie, soit remis à l'avant-scène.



L'AMDEQ suivra avec intérêt les changements qui pourraient éventuellement survenir relativement à la réglementation de la vente des cigarettes électroniques. Déjà en juillet dernier, Santé Canada a réglementé le taux de nicotine dans le liquide de vapotage. Suite aux consultations sur les arômes de ces mêmes liquides qui ont pris fin en septembre dernier, nous nous attendons à ce que Santé Canada légifère également sur ceux-ci au cours des prochains mois. De plus, suite à une étude de l'INSPQ sur ce même sujet, on s'attend aussi à ce que Santé Québec réglemente prochainement les arômes des liquides de vapotage.

Face au gouvernement fédéral, nous revenons à la charge dans le dossier des frais de carte de crédit. Nous écrirons très prochainement à la ministre des Finances afin de plaider notre cause, en collaboration avec d'autres associations d'affaires qui ont un intérêt semblable au nôtre. Une de nos demandes sera, au moins, d'enlever les taxes sur les frais de carte de crédit qui font en sorte que nous sommes doublement pénalisés. Nous proposerons aussi un taux d'interchange fixe.



Mise en marché des vins québécois

Depuis 2017, suite à l'adoption de la loi sur le développement des boissons artisanales, vous pouvez maintenant faire l'achat et la mise en marché de vins québécois sans passer par la SAQ/Alimentation et ses distributeurs autorisés. Cette loi permet aux vignobles québécois de vous vendre directement leurs produits. Si, comme certains détaillants, vous avez de l'intérêt à encourager les vignobles québécois et faire la promotion et la mise en marché de leurs vins dans votre commerce, nous avons quelques solutions ou outils pour vous aider à le faire.

En fait, nous pouvons vous fournir de l'affichage pour bien identifier votre section des vins québécois en magasin. Vous pouvez également, tout comme les pastilles de goût de la SAQ/Alimentation, imprimer des étiquettes avec le descriptif des vins, le prix vendant et le logo « **Origine Québec** ». Cela permettra à vos clients de bien identifier et repérer les vins des vignobles québécois dans vos tablettes.

Toujours sur le site internet de l'AMDEQ, à l'onglet « **ESPACE MEMBRE** », vous avez déjà accès à une base de données de plusieurs centaines de vins de vignobles québécois. Nous sommes actuellement à compléter cette base de données. Si toutefois, les vins québécois que vous avez déjà en magasin ne s'y retrouvent pas, vous pouvez les lister et nous les faire parvenir; nous les ajouterons à notre base de données.

Pour compléter ces informations, nous pouvons également vous fournir la liste des vignobles québécois, classés par région. Il est d'ailleurs préférable de débiter par les vins des vignobles québécois situés dans votre région.

Si vous avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour ceux intéressés au programme d'affichage des pastilles de goût de la SAQ, **des frais sont applicables**.

Atout Rouge
Vin rouge, 750 ml
Château de Cartes
Frontenac
17.79 \$+Tx



Côte de Beaupré
Vin rouge, 750 ml
Dom. L'Ange Gardien
Batlica, Frontenac
16.50 \$+Tx

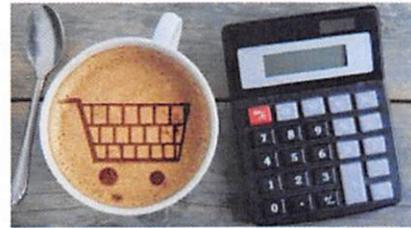


Monde
Vin de glace, 200 ml
Vign. Rivière du
Chêne
15.50 \$+Tx



Fournisseurs - Augmentation des prix

Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec les réalités économiques de cette fin d'année, les fournisseurs sont confrontés à des augmentations de toutes sortes tel que, l'augmentation des coûts des matières premières, l'augmentation des coûts de distribution, la hausse des salaires, etc. Ces augmentations simultanées poussent à la hausse le taux d'inflation et entraînent par le fait même une augmentation de la valeur du panier d'épicerie.



Considérant ce qui précède, déjà plusieurs de nos fournisseurs nous ont annoncé une augmentation des prix coûtants de leurs produits pour le début de l'année 2022.

Nous trouvons donc important de vous le souligner et d'identifier les fournisseurs qui nous ont déjà confirmé la hausse de leurs prix coûtants et ce, afin de vous permettre d'ajuster vos prix de détail au bon moment afin de préserver vos marges de profit.



Suite aux décisions du CCL et de la RMAAQ de procéder à une révision des prix du lait, AGROPUR nous avise que **les nouveaux prix du lait de consommation et des autres produits laitiers entreront en vigueur le 30 janvier 2022.**



Suite à une récente correspondance de BIMBO Canada, **les prix des pains et des petits gâteaux seront ajustés à la hausse et entreront en vigueur le 6 février 2022.**



Il y aura également une augmentation pour les **croustilles et grignotines de FRITO-LAY et ceux-ci entreront en vigueur le 29 janvier 2022.**



Notez que pour ce qui est des prix des produits Old Dutch/Humpty Dumpty, les nouveaux prix ont déjà été augmentés le **2 novembre dernier.**

Certains autres de nos fournisseurs nous ont également avisés que, pour les raisons mentionnées précédemment, ils devront également ajuster leurs prix à la hausse pour 2022, parmi ceux-ci il y a **BEM Feux d'artifice et Rapidgaz**; d'autres suivront sûrement.

Nous vous tiendrons au courant des développements si d'autres fournisseurs portent à notre attention des augmentations de prix de leurs produits. Également, dans la mesure du possible, nous pourrions vous faire parvenir de nouvelles listes de prix lorsque celles-ci seront disponibles. Nous vous invitons quand même à en discuter avec vos distributeurs/livreurs, ce sont les premiers concernés.

Nouvelle administratrice au CA

Suite à l'assemblée générale des membres et à la rencontre du conseil d'administration du 27 novembre dernier, nous tenons à vous faire part que Madame **Marie-Michèle Langlois** de l'**Accommodation Triolet** a été élue administratrice lors de ce conseil et nous lui souhaitons la bienvenue. Cette dernière vient combler un poste d'administrateur laissé vacant en cours de mandat.



[Voir tous les administrateurs du CA](#)

Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, cliquez ici pour vous [désabonner](#).

3075, boul. Wilfrid-Hamel bureau 229, Québec, Québec G1P 4C6, Canada